

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020**Objet : NOUVELLE OFFRE DIAGNOSTIC « CULTURE SECURITE » ET TARIF**

Membres élus présents : MM. AROT - BAILLY – BERTILLOT – BERTOLOTTI - BORTOT – BUGAUD –
MME DELLABLANCHE – MM. FONTENAT – FRATTA – GALLET – GINOT – JOUSSEAU - LUGAND –
MARMILLON – MERCIER - MONNET – MME NALLET – MM. PRADEL – VERNE -
Membres associés présents : MME MAULET – M. PIERROT

Intervention du Président Fontenat

La CCI va lancer, en complément des auto-diagnostics et des ateliers collaboratifs, des **diagnostics Culture Sécurité**. Sur la base d'échanges avec l'officier de sapeurs-pompiers et les ingénieurs de la CCI de l'Ain, le diagnostic permet à l'entreprise de faire un état des lieux à partir d'un descriptif de l'organisation de la sécurité au-delà du strict cadre réglementaire

Ces diagnostics d'une demi-journée sur le site de l'entreprise, seront réalisés par le Commandant Foissotte, Chargé de Mission Culture Sécurité, et feront l'objet d'une facturation auprès des entreprises bénéficiaires sur la base tarifaire de 780 € TTC pour l'année 2020.

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Fontenat, valide la nouvelle offre de diagnostic Culture Sécurité sur la base tarifaire de 780 € TTC par diagnostic pour l'année 2020.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	19
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

